

MAIRIE
32, rue Principale
Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints
Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 23 JUIN 2017
Directeur de publication : Richard MAZAJCZYK

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

- EN JUILLET
• Le 16 : Marché-foire St-Vincent
EN SEPTEMBRE
• Le 17 : Repas paella

État civil

Naissances

• Valentine, le 20 avril, fille de Bruno FEDER et de Laurence MEINRAD



• Djayana, le 18 mai, fille de Rudy MOÏSE et de Prescillia BERCHET

• Isaac, le 4 juin, fils de Fahim GUENDOZ et d'Adeline KOELL



Mariages

• Virginie BAUER et Adrienne KIEGER, le 3 juin

Décès

• Marie Madeleine TREIBER, le 2 juin



Marché-foire St-Vincent : 31^e édition



Moment fort et incontournable attendu chaque année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, le marché-foire Saint-Vincent de Soppe-le-Bas, organisé par les sapeurs-pompiers, vous dévoile son programme du 16 juillet prochain : jeux pour les enfants, marché de rue, exposition d'artisanat, dégustations de plats concoctés par nos spécialistes, ambiance musicale et spectacle.

Il serait dommage de passer à côté d'une bonne idée de sortie !

Venez nombreux soutenir l'action de vos sapeurs-pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera dès 7 h dans la joie et la bonne humeur. Le rendez-vous est maintenant fixé pour cette 31^e édition. Notre tract est joint au présent Flash 313 !

Pour l'Amicale de Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach
Philippe DUBOIS

NOTA : Nous remercions dès à présent l'ensemble de la population de Soppe-le-Bas pour la tolérance et la patience qu'elle nous octroiera le jour du marché-foire.

Conseil de fabrique

La souscription continue !

Certains Soppois s'interrogent : la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent lancée à l'automne 2016 par le conseil de fabrique est-elle toujours d'actualité ? La réponse est oui !

Un certain nombre d'habitants de Soppe-le-Bas et des alentours ont déjà fait un don. C'est ainsi que 6424,65 euros ont pu être collectés l'an dernier, auxquels sont venus s'ajouter 800 euros au cours du premier semestre 2017, ce qui porte à 7224,65 euros la somme collectée au 11 juin 2017.

Bien entendu, la mobilisation se poursuit. Si vous souhaitez vous aussi y prendre part, vous pouvez faire parve-

nir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2018. Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/eglise.



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

« On est chez nous ! »

Lors de la campagne électorale, on a souvent entendu le public de certains meetings répéter cette phrase à tue-tête. C'est vrai que c'est bien d'avoir un chez-soi, et d'y être bien. Tout un chacun y aspire. Mon grand-père aussi était bien chez lui, dans son petit bistrot. Seulement voilà, en 1940, les Allemands sont arrivés. On avait pourtant une bonne frontière, le Rhin, et un bon mur, la ligne Maginot, et ils sont quand même arrivés. Et comme son bistrot s'appelait « Le Café Français », ils n'ont pas apprécié. La Gestapo est venue le voir, et lui a donné deux heures pour faire sa valise. Il les a engueulés comme du poisson pourri, les traitant de tous les

noms, leur disant qu'ils le tuent tout de suite, car il ne partirait pas. Ses deux filles sont arrivées à le calmer en lui disant qu'elles partaient avec lui.

Et c'est ainsi qu'ils sont arrivés en Dordogne, avec leur valise, comme beaucoup d'Alsaciens, ne sachant pas quand ils retrouveraient leur Alsace natale. Les gens les ont bien accueillis : c'étaient quand même des Français, catholiques, chassés de chez eux. Mais ils avaient un accent, presque un peu allemand. Entre eux, ils ne parlaient que l'alsacien. Et à Noël, au lieu de chanter *Douce nuit*, ils chantaient *Stille Nacht*. Et puis, le temps passant, la nostalgie s'installa, qu'on appelle *Heimweh*. Le grand-père n'a pas revu son « Café

Français ».

Quand on est chez soi, on aménage son espace pour y être bien, pour que ce soit accueillant. On participe à la bonne image du village : on aime que ce soit propre, que ce soit fleuri. On aime entendre dire qu'on habite un joli coin.

Quand on est chez soi, on aime recevoir, on aime inviter. Les anciens se rappellent que le vagabond pouvait frapper à la porte, et recevoir un quignon de pain et un verre d'eau. La commune avait même un local, avec une paille et un petit fourneau, pour qu'il puisse passer la nuit au chaud.

On peut pratiquer l'hospitalité, quand on est chez soi.

André DEYBER

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du Flash 313 vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.



L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours
Venez découvrir l'histoire de notre village au travers de textes, mais aussi de cartes postales et de photos anciennes.
Rendez-vous les 18 et 19 novembre 2017 à la salle communale, rue du Lauragais !

À MÉDITER

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »

Françoise DOLTO

Journée citoyenne

Le temps était juste de la partie, mais bien suffisant pour commencer cette belle journée de travail au profit de notre village. L'animation des différents ateliers proposés a rencontré un engouement certain auprès des habitants ayant répondu présent aux sollicitations de Flore et Loisirs et de la commune. C'est ainsi qu'ont pu être menés à bien les projets et chantiers suivants :

- sous l'impulsion de Jean-Julien, l'exploration des réseaux unitaires souterrains et du Soultzbach, qui avaient créé tant de désagréments aux habitants lors des inondations de l'an dernier ;
- avec les jeunes de l'association « Les Gamins », c'est Thomas qui s'est attelé à mettre en place un banc dans l'abribus et qui a réussi à fixer une protection transparente pour protéger la fresque terminée l'an dernier ;
- agité comme un ver de terre qui aurait attrapé un coup de pelle, c'est Laurent L. qui, avec son équipe, a œuvré à la réfection de la clôture du site de déchets verts (50 poteaux et plus de 100 mètres linéaires de grillage). Dans son élan, il a motivé ses troupes pour rafraîchir et pailler les trois massifs de plantations devant l'église ;
- c'est avec Carlo et Richard que les deux passages piétons les plus sen-

sibles dans la commune ont été parés des couleurs étonnantes du drapeau de l'Alsace. La circulation alternée a été la préoccupation majeure de cette opération ;

- Francis, quant à lui, s'est donné comme mission de décroûter et de mettre à niveau, sur plus de 50 mètres, le haut de la rue des Vignes, chemin qui a été fortement dégradé par les eaux de ruissellement lors des dernières intempéries. Avec ses compères Arnold et Willi, on ne fait pas dans la dentelle. Le cap fixé, l'artillerie lourde déployée et c'est dans la matinée que tout a été terminé. Il ne restera plus qu'à poser le revêtement approprié ;
- quant au président de Flore et Loisirs, Joseph WIOLAND, il semblait savourer cette matinée, car tout s'était bien passé. Ses équipes rodées ont envahi les rues du village dès 8 h 30, guettant le moindre bac à fleurs non approvisionné. De nouvelles recrues sont venues prêter main-forte à l'association : jeunes couples venus s'installer à Soppe-le-Bas ou retraités fraîchement arrivés dans le village, le message a été compris. L'essentiel était de participer et de donner un peu de son temps à la collectivité. Point d'orgue à souligner, la mise en place d'une nouvelle charrette fleurie

au centre du village – charrette qui a nécessité de nombreuses heures de restauration pour que tout soit prêt le jour J à l'heure H ;

- le meilleur est pour la fin ou la « faim » ! La logistique a été menée de main de maître par Rosalie, qui s'est positionnée en véritable chef d'orchestre. En effet, très tôt le matin et jusque vers 15 h, avec son équipe, elle a anticipé, géré, préparé et servi ! Toutes et tous ont pu se désaltérer et se retrouver autour d'une collation. L'an prochain, on pourrait peut-être rajouter un peu de musique... La piste de danse est toute trouvée.

En résumé :

Des chantiers de plus en plus ambitieux réalisés avec les habitants de la commune et en partenariat avec Flore et Loisirs. Jeune ou senior, peu importe, chacun contribue à sa façon à la solidarité locale.

Un président d'association heureux de voir le village se colorer au rythme des saisons.

Une municipalité comblée par la motivation, le dynamisme, le savoir-faire de tous ces bénévoles qui laissent leur empreinte au sein de notre village.

Et pour finir, pas de fioritures, pas de bla-bla mais un grand MERCI à toutes et à tous.

« La Journée citoyenne, c'est tous les jours »

C'est par ces mots qu'un Soppois a résumé sa conception de la citoyenneté, considérant qu'entretenir le trottoir devant chez soi, le déneiger en hiver, nettoyer les abords des tombes de ses proches au cimetière, etc. sont autant d'actes citoyens au quotidien. On ne peut que le féliciter, de même que tous

les Soppois qui ont adopté cette philosophie !

Suite aux inondations de 2016, nous rappelons aux riverains de cours d'eau que le propriétaire doit assurer l'entretien de ses berges afin d'assurer le bon écoulement. Il est important de ne pas stocker au bord des cours d'eau des

déchets verts et des gravats qui risqueraient d'être emportés en cas de crue et de créer des embâcles.

Merci à tous de vos efforts !



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de

cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plus révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place ou sur Internet : rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique **Ma sécurité** > **Conseils pratiques**

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ? Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



Vous vous absentez ? Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free Mobile : 32 44
Orange : 0 800 100 740
SFR : 10 23

Source : brochure « Contre les cambriolages, les bons réflexes ! » du ministère de l'Intérieur

VOUS REMPLACEZ
votre poêle, cheminée ou chaudière bois



BENEFICIEZ D'UNE AIDE DE 600 €



Plus d'informations : pays-thur-doller.fr
03 89 35 73 34
Espace Info Energie

Aide au poêle

Le Pays Thur Doller vous aide à remplacer votre ancien appareil de chauffage au bois !

Soyez les premiers à profiter des 600 euros de « L'aide au poêle » en

contactant
**l'Espace Info Énergie
Thur Doller**

**03 89 35 73 34,
infoenergie@pays-thur-doller.fr**

Renseignements et conditions du dispositif sur le

site internet du Pays Thur Doller : pays-thur-doller.fr



Flore et Loisirs

Après les décorations de Pâques et les « plantations de printemps », l'association Flore et Loisirs prépare son repas paella et l'exposition sur l'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours.

Journée citoyenne le 20 mai

Pour la troisième année consécutive, Flore et Loisirs a organisé ses « plantations de printemps » dans le cadre de la Journée citoyenne. Comme lors des précédentes éditions, l'opération a été un succès. Habités et nouveaux venus ont travaillé main dans la main, joignant la convivialité à l'efficacité. La Journée citoyenne a également

été l'occasion de dévoiler la nouvelle charrette décorative achetée et restaurée par l'association (photo ci-contre).

Flore et Loisirs remercie vivement tous ceux qui ont participé aux « plantations de printemps », mais aussi tous ceux qui arrosent et entretiennent les plantes jour après jour tout au long de la saison. Qui a dit que l'engagement citoyen était en perte de vitesse dans notre société ?

Grand repas paella le 17 septembre

Très attachée à la convivialité et à la bonne chère, Flore et Loisirs vous proposera une nouvelle édition

de son grand repas paella le 17 septembre prochain. N'oubliez pas de réserver vos places !

Exposition les 18 et 19 novembre

La section « histoire et patrimoine » de Flore et Loisirs vous donne rendez-vous le week-end des 18 et 19 novembre pour l'exposition « Soppe-le-Bas des origines à nos jours » organisée à l'initiative d'André DEYBER sous l'égide de la Société d'histoire de la vallée de Masevaux. Offrez-vous un voyage dans le temps !

Contact : Joseph WIOLAND, président, 03 89 26 91 59



Association des parents du Vallon du Soultzbach

Suite à son assemblée générale, le comité souhaite remercier à nouveau les membres sortants, M^{mes} DE SIMONE Christelle et MOULIN Susanne, et souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du comité : M^{mes} COL Sandrine, COLIN Chrystelle et FRITSCH Audrey.

Le nouveau comité se constitue comme suit :

- Président : VAUT Thierry
- Vice-présidente : LILLER Karine
- Trésorière : HIRTZ-EGLY Catherine

- Trésorière adjointe : PEREZ Agnès
- Secrétaire : BRUCKERT Aurore
- Secrétaire adjointe : FRITSCH Audrey
- Assesseurs : COL Sandrine et COLIN Chrystelle

Après un début d'année bien actif (loto, carnaval, Pâques ou encore le corso fleuri de Gérardmer), l'Association des Parents du Vallon du Soultzbach continue sur sa lancée avec plein de projets.

Cet été sera actif dans notre vallon avec une qua-

rantaine d'activités différentes réparties sur l'ensemble de juillet/août, avec de la découverte de métiers (pompier, forgeron, boulanger), des activités manuelles (scrapbooking, feutrine, composition florale), des balades (poney, sentier de la géologie, randonnée avec nuit en gîte), du sport (foot, rugby, pétanque) et plein d'autres encore.

Nous prendrons un peu de repos à la rentrée pour mieux préparer notre grande manifestation de la Saint-Martin, suivie de près par la visite de notre cher Saint Nicolas !

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

AU QUOTIDIEN Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.



Un autre regard sur la forêt

Quelle est la fonction économique de la forêt ?

Généralement mal perçue du public qui assimile trop souvent tout acte de gestion à une agression faite au milieu et toute récolte à un pillage éhonté de la ressource, la fonction production reste et demeurera pourtant fondamentale.

Tout d'abord parce qu'elle répond aux besoins de la société qui ne saurait se passer de bois énergie ou de bois matière première indispensable, qui entre dans la composition d'innombrables produits tels que les meubles, papiers, cartons d'emballages, contreplaqués et panneaux de particules, charpentes, parquets, huisseries... Le bois est le seul matériau véritablement renouvelable dont la ressource est infinie si on gère durablement le gisement, ce qui le différencie des autres matières premières comme les minerais ou les énergies fossiles.

Quelle est la fonction économique pour la commune ?

Le bilan financier de notre forêt communale fait apparaître un résultat très modeste qui ne permet plus, comme dans un temps révolu, de financer de grands travaux ou de ne pas faire payer d'impôts locaux aux administrés. L'équipe municipale doit néanmoins rester attentive à défendre aux mieux les intérêts de la commune. La forêt doit procurer des recettes pour le budget de la commune.

Malheureusement pour les produits issus de nos forêts de feuillus classiques, le contexte est un manque d'attractivité des débouchés.

On peut noter un recul des débouchés traditionnels, notamment de l'industrie du meuble massif qui traverse une crise conjoncturelle et structurelle dans notre pays.

Face à cela, tous les spé-

cialistes s'en accordent, il est acquis que la forêt feuillue française est très mal valorisée et insuffisamment exploitée.

Au-delà du bilan économique de la forêt à l'échelle de la commune, il convient également de préciser que la collectivité propriétaire de la forêt est un acteur économique et un aménageur du territoire également **garant de l'intérêt général**.

À ce titre, on ne peut ignorer l'appel des pouvoirs publics qui cherchent à obtenir de tous les propriétaires forestiers, y compris les communes, qu'ils mobilisent leurs bois pour soutenir et redynamiser toute une filière.

Cet objectif d'augmentation de la récolte par l'accroissement des surfaces gérées selon les principes de la gestion durable peut être une chance, entraînant les forestiers et les industriels de la filière dans une spirale vertueuse dans laquelle tout le monde s'y retrouvera, avec des débouchés confortés de proximité et une filière redynamisée.

Il s'agit là d'un appel à une action collective, le rôle économique est à présent l'emploi, très précieux aujourd'hui.

En effet, la filière bois génère près de 425 000 emplois en France, plus que la filière automobile ! Ils sont employés dans l'exploitation forestière (récolte et sortie de bois), les scieries, le travail du bois, la mise en œuvre du bois (charpente, menuiserie, agencement), la gestion et la commercialisation des produits issus de l'exploitation, les organismes de conseil et de gestion de la forêt privée et publique.

Les emplois indirects sont également nombreux, car le travail du bois en général nécessite un niveau d'équipement et d'infrastructure

élevé. Installés le plus souvent en milieu rural, ces emplois contribuent au développement local.

La réussite des politiques que réclame notre société du XXI^e siècle – en particulier l'augmentation du bois de construction, la promesse des énergies renouvelables – en dépend largement.

Par la vente de bois communaux ainsi que par les travaux forestiers, la gestion forestière se mesure donc aussi par sa capacité à créer de l'activité et de l'emploi. Les communes forestières possèdent donc un **atout** dans le développement local.

Par ailleurs, l'équipe municipale qui a la charge de la gestion de la forêt le temps de son mandat ne peut se focaliser sur cette seule fonction économique.

En effet, au-delà de la fonction économique, les coupes de bois dans une optique de gestion durable permettent aux autres fonctions non rémunératrices (fonction sociale et fonction environnementale) de pouvoir être prises en compte de manière satisfaisante, à hauteur de ce que l'on attend de la forêt aujourd'hui.

Pascal TRIANTAFYLIDIS-
RICHERT



Disparition des écopoints au 1^{er} janvier 2018

Compte tenu de la vétusté des conteneurs à déchets actuels devant être renouvelés en masse et des incivilités constatées au niveau des sites d'apport volontaire, le conseil syndical du SICTOM a décidé le passage à la collecte sélective en porte-à-porte à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le passage au tri en porte-à-porte apportera sans conteste un nouveau service attendu par les habitants. Il permettra également de répondre aux demandes des

communes concernant les dépôts sauvages et la propreté des écopoints. Le porte-à-porte permettra aux personnes à mobilité réduite, surtout en milieu rural, de réaliser le geste de tri dans de meilleures conditions qu'en point d'apport volontaire.

Quelle sera probablement l'organisation de la collecte des déchets ?

- Collecte des ordures ménagères une fois par semaine

- Collecte plastiques, cartonnages, boîtes de conserve en sacs plastiques transparents tous les quinze jours

- Disparition de l'écopoint situé rue de l'Église

- Maintien des deux conteneurs à verre

Les informations pratiques concernant ce nouveau service vous seront communiquées au cours du deuxième semestre 2017.



Corps intercommunal des sapeurs-pompiers

Le dimanche 23 avril 2017 s'est tenu le compte rendu opérationnel du corps des sapeurs-pompiers intercommunaux du Soultzbach ainsi que l'assemblée générale de l'amicale. C'était le moment de rappeler les **78 interventions assurées en 2016**, soit 527 heures d'interventions, les **816 heures de formations de maintien des acquis réalisées en interne**, mais également de remettre les diplômes aux sapeurs-pompiers ayant réalisé des formations de perfectionnement à l'école départementale.

On notera également une certaine **stabilité de l'effectif avec 32 sapeurs-pompiers**.

C'est cette même équipe qui, une fois de plus, a remporté le **challenge du nombre du parcours sportif** le 25 mars 2017 à Guewenheim. Mais à quoi correspond donc cette épreuve ?

Il s'agit d'une épreuve spécifique aux sapeurs-pompiers français composée d'un parcours d'obstacles d'une distance de 350 mètres. Le **parcours sportif du sapeur-pompier (ou PSSP)** a été créé le 26 octobre 1949. Au niveau des différents agrès, un ordre a été préétabli :

1 - Au top départ du con-

trôle, courir pendant 4 fois 25 mètres en tournant autour des plots.

2 - Se saisir du dévidoir, courir sur une distance de 50 mètres, tourner autour du plot sans faire tomber ce dernier puis revenir au point de départ où le dévidoir devra être laissé impérativement en entier dans le carré spécialement prévu à cet effet.

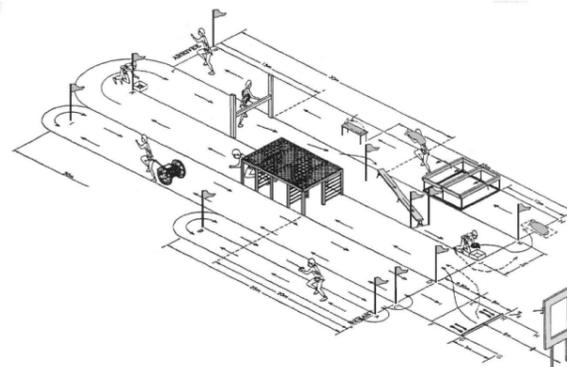
3 - Lancer 2 commandes dans la fenêtre. Pour cet agrès, chaque candidat dispose de 4 commandes. Tant que 2 commandes ne sont pas passées dans la fenêtre, le candidat ne peut pas poursuivre l'épreuve. En conséquence, il est autorisé à reprendre sous la fenêtre les commandes qu'il vient d'utiliser. Les lancers pour les hommes s'effectuent à une distance de 8 mètres, et de 5 mètres pour les femmes.

4 - En quittant l'aire de lancer des commandes, bien passer à droite du plot puis courir sur 50 mètres en passant sous la chicane.

5 - Se saisir d'un tuyau. Ce dernier doit être porté et ne doit jamais toucher les agrès lors de leurs passages. Enjamber en premier une barre fixe puis passer sur un banc. Déposer le tuyau dans le rectangle prévu à cet effet. Attention, aucun morceau de tuyau ne devra dépasser de ce carré.

6 - Se saisir du sac (homme : 30 kg - femme : 20 kg). Courir 25 mètres en passant 3 petites barres fixes puis déposer le sac sur une table prévue à cet effet. Courir ensuite les 25 derniers mètres pour passer la ligne d'arrivée.

Adjudant-chef
Jérôme MULLER
Chef du centre



Marché-foire St-Vincent le 16 juillet

L'amicale des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach organise son **marché-foire St-Vincent le dimanche 16 juillet 2017** dans la rue du Lauragais, la rue Principale (de l'entrée ouest de la commune jusqu'au croisement avec la rue de l'Église), la rue de Bretten, la rue de Soppe-le-Haut (entre l'intersection avec la rue Principale et le croisement avec la rue du Moulin). **Attention : le jour de la manifestation, le stationnement sera interdit de part et d'autre de ces rues.** La circulation de tout véhicule (hors ambulances, gendarmerie, brigades vertes et services de secours) sera interdite dans ces rues toute la journée du 16 juillet. L'accès à l'impasse Victoria, à la rue de Bretten, à la rue des Vergers, au chemin du Merckenbach, à la rue des Peupliers, à l'impasse de l'Érable, à l'im-

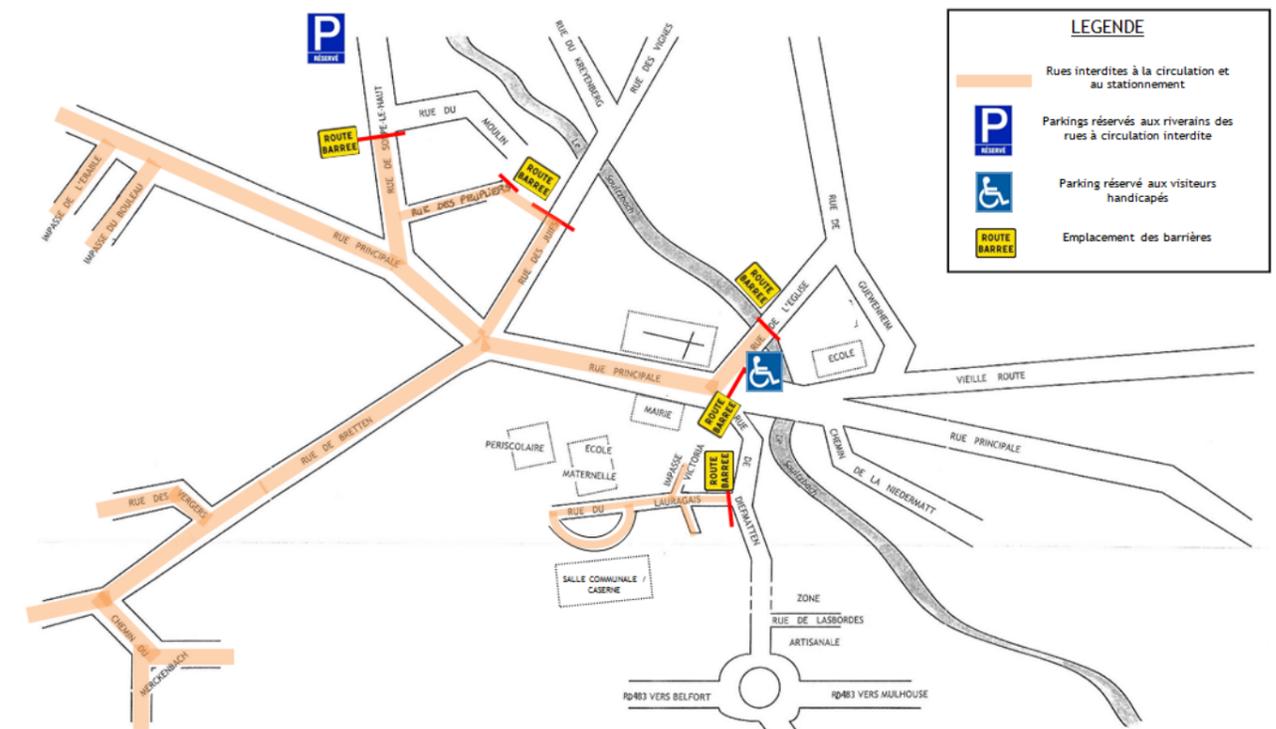
passee du Bouleau, à la rue des Juifs, à la rue du Kreyenberg, à la rue des Vignes sera interdit. Un itinéraire aménagé pour les secours est prévu pour atteindre le quartier de la rue des Juifs, rue des Vignes, rue du Kreyenberg, par la rue Moulin / rue des Peupliers. Par ailleurs, la circulation des poids lourds sera interdite dans toutes les rues de la commune jusqu'à 18 h 30.

Pour les riverains, des parkings seront mis à disposition rue de Guewenheim, en face de l'école élémentaire, et rue de Soppe-le-Haut pour leur permettre d'y stationner leurs véhicules la veille de la manifestation et ainsi quitter le village sans encombre.

Le parking de la rue de l'Église sera destiné exclusivement aux places réservées aux handicapés le jour de la manifestation.

La circulation sera déviée par les RD 34 III, RD 14 bis et RD 34.

L'arrêté portant autorisation et réglementation du marché-foire St-Vincent est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune (www.soppe-le-bas.fr/publications).



DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE THANN
CANTON DE MASEVAUX
COMMUNE
DE
SOPPE-LE-BAS

MAIRIE
03 89 26 90 68
03 89 26 98 90
mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

PLAN DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
MARCHÉ FOIRE ST VINCENT 16 JUILLET 2017